

# Réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2022

## Compte rendu

-----

L'an deux mille vingt-deux, le 24 juin à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 17 juin 2022

**Présents :** M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothée, M. ELIE Michel, Mme MONTET Stéphanie, M. DECORZENT Laurent.

**Excusés :** Mme COLLOUD Colette, M. MOREL-CHEVILLET Bruno, M. COLLOUD Amaury

M. CANTAN Cyrille a été élu secrétaire.

*Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 13 mai 2022.*

### INTERCOMMUNALITE

- PLUi-H : suite à la demande de certaines communes, la date d'approbation du PLUi-H est reportée au 13 septembre 2022
- Un logiciel de vérification des valeurs locatives foncières est mis à disposition des communes afin de mieux appréhender les bases fiscales foncières. Une formation a accompagné cette mise à disposition

### URBANISME

➤ Permis de construire :

- **PC07422222B0003** - Mr MOINE PJ / Mme BOUVIER C - Lotissement de la Fruitière lot 15b
- 
- **PC07422221B0009** - Mr SILVA LOPES X - Lotissement de la Fruitière lot 12b
- **PC07422221B0010** - Mr MACAIRE C/ Mme CHEVALLIER K – Lotissement de la Fruitière lot 11b
- **PC07422221B0012** - Mr MIRA F / Mr MIRA R – Lotissement de la Fruitière lot 17
- **PC07422221B0013** - Mr YVOZ F / Mme YVOZ H – Lotissement de la Fruitière lot 7

## TRAVAUX

### ➤ Sécurisation RD26/RD126

Monsieur le Maire fait part du résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de sécurisation de la RD26 et du carrefour RD26/RD126

Il rappelle que ces travaux comprennent 2 phases qui seront réalisées simultanément :

- 1) Accès au lotissement de la Fruitière et aménagement de l'entrée nord de la commune jusqu'à la mairie (phase intitulée PUP)
- 2) Aménagement mairie et carrefour RD26/RD126/route des Fontaines et route des Usses (phase intitulée carrefour)

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres : Eurovia Alpes et Colas

Après renégociation, c'est l'entreprise Colas qui est retenue pour les montants suivants :

- Phase PUP = 259.939,25 € HT
- Phase carrefour = 238.080,50 € HT
- Total = 498.020,25 € HT soit 597.624,30 € TTC

Conformément à la délégation accordée le 27 mai 2020 par le Conseil Municipal, Mr le Maire est chargé d'effectuer toute démarche et signer le marché correspondant

### ➤ Aménagement plateforme atelier

Des travaux d'aménagement d'une plateforme de stockage de matériaux est en cours de réalisation. Des matériaux de récupération de l'ancienne fruitière sont utilisés pour faire une base sur un terrain particulièrement humide

## BUDGET

### ➤ Compromis de vente d'une parcelle communale

La société MCB développement s'est rapproché de la commune pour réaliser la construction de logements sociaux au sein du lotissement de la Fruitière dans le cadre de l'OAP définie dans notre PLU

Pour cela, elle propose d'acheter la parcelle communale dédiée à ces logements, sous réserve de trouver un bailleur social qui en ferait l'acquisition

La proposition de MCB se monte à 50.000 € et fera l'objet d'un compromis de vente

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la présente proposition et charge Mr le Maire de signer un compromis de vente avec MCB développement

### ➤ Reversement partiel de la taxe d'aménagement à la CCHC

Mr le Maire fait part aux membres du conseil des dispositions du Code de l'Urbanisme relatives à la taxe d'aménagement, et notamment l'article L331-2 qui prévoit que tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversée à l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de ses compétences

Le taux de reversement décidé par le conseil communautaire du 10 mai 2022 est fixé à 10%

Il y a lieu, en conséquence, de reverser la somme de 778,62 € à la CCHC, correspondant à 10% des sommes perçues par la commune en 2021

➤ Demandes de financement des travaux RD26/RD126

Hormis les subventions déjà accordées par le Conseil Départemental au titre des CDAS en 2019 et 2020, d'une nouvelle demande au titre de 2022 en cours de finalisation, ainsi que du PUP (projet urbain partenarial) signé avec Nexity, une demande de financement complémentaire pour les travaux cités précédemment a été faite auprès de 3 établissements bancaires. Ces dernières sont à l'étude

<b>DIVERS</b>
---------------

➤ Réforme de la publicité des actes – modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3.500 habitants

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3.500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Reyvroz afin, d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et, d'autre part, de se donner le temps de la réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité : publicité par publication papier mise à disposition au sein de la mairie, 1155, route de Thonon 74200 REYVROZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition

➤ Fibre

Le déploiement du réseau de fibre optique est achevé sur la commune et son accès est officiellement ouvert depuis le 31 mai dernier

Cependant certains secteurs ne sont pas encore éligibles. Les habitants peuvent vérifier leur éligibilité et se rapprocher des différents opérateurs pour la mise en place sur leur habitation

➤ Coupe ONF 2022

La commission étudie la coupe qui devrait être faite au cours de l'automne

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Commission déchets CCHC

Un retour est fait par le délégué communal à cette commission sur les évolutions en matière de déchets

➤ Point sur les contrôles d'assainissement

Il reste encore un certain nombre de contrôles sur le bon fonctionnement des branchements sur le réseau d'assainissement collectif. Les employés communaux ont du mal à assumer cette tâche dans le cadre de leur activité.

Il va être étudié la possibilité de faire sous-traiter ces contrôles par un prestataire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

***Prochain Conseil Municipal le 29 juillet à 19h.***

**Le Maire,  
Gérald LOMBARD**